



SNUDI-FO 31

93, bd de Suisse – 31200 Toulouse
Tel. / FAX : 05 61 47 89 55
Courriel : snudi.fo31@gmail.com

La Secrétaire départementale

Toulouse, le 11 octobre 2021

À Monsieur l'Inspecteur d'Académie
Rectorat de l'académie de Toulouse
75, rue Saint Roch, 31400 Toulouse

Objet : Formations en constellation

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Le SNUDI-FO 31 a pris connaissance des plans de formation français et mathématiques des circonscriptions de la Haute-Garonne qui obligent de nombreux enseignants à participer aux dispositifs de formation dit « constellations » et souhaite vous faire part des inquiétudes et revendications des personnels.

Ces formations dépassent largement le cadre des 18h d'animations pédagogiques définies dans nos obligations réglementaires de services.

Pourtant, la réglementation n'a pas changé : le Décret n° 2008-775 du 30 juillet 2008 indique parmi les 108h annualisées « *Dix-huit heures consacrées à des actions de formation continue, pour au moins la moitié d'entre elles, et à de l'animation pédagogique* ».

De plus, ces constellations imposées ne sont ni plus ni moins qu'un système de contrôle des enseignants aboutissant à la remise en cause de leur liberté pédagogique, augmentant leur temps de travail et substituant l'auto-formation à une vraie formation librement choisie.

Nous rappelons qu'aucun texte réglementaire ne permet d'imposer à un enseignant la visite d'un de ses collègues dans sa classe, ou de se rendre dans une autre classe. Le ministre a précisé que les formations par constellations sont « une priorité en matière de remplacement des professeurs devant les élèves. » C'est inacceptable quand on sait le nombre de collègues qui sont non remplacés chaque jour !

Nous rappelons qu'il ne peut exister de caractère obligatoire quant aux choix de formation : l'inscription au dispositif de « constellations » ou toute autre animation dite « obligatoire » doit se faire sur la base du volontariat.

Nous rappelons l'avis du CHSCT du 15 octobre 2020 voté à l'unanimité :

« Le CHSCT-D de Haute-Garonne prend note des conditions de mise en place de la formation en "constellations" en cette rentrée 2020. Considérant le risque de dégradation des conditions de travail et de santé des enseignants du 1er degré suite à la mise en place de la réforme de la formation qui impose un suivi par constellations (contenus imposés et temps supplémentaire de travail en dehors des ORS), le CHSCT-D de Haute-Garonne :

- rappelle que ce dispositif ne peut être imposé aux personnels,*
- rappelle que la liberté pédagogique des enseignants du 1er degré doit rester pleine et entière,*
- considère que la formation ne doit déboucher en aucun cas sur un temps de travail supplémentaire non rémunéré et non reconnu. Le CHSCT-D demande la suspension de ce dispositif. »*

Le SNUDI-FO 31 vous demande, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, d'abandonner ce nouveau dispositif de formation en « constellations » et de restaurer une réelle formation continue pour l'ensemble des enseignants avec choix des modules individuels.

Nous vous demandons par conséquent de rappeler aux IEN le caractère non obligatoire de ces inscriptions ainsi que l'obligation qui est la leur de communiquer l'ensemble des plans de formation des circonscriptions à tous les enseignants sous leur responsabilité.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'assurance de ma considération distinguée.

La Secrétaire départementale

Pascale BALLEREAU

